

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/03/2022

Dossier complet le :

25/03/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3709

1. Intitulé du projet

Aménagement de sécurité et création de bandes cyclables
RD 210 - PR 12+000 à 15+230

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas MORISSET - Directeur des services routiers

RCS / SIRET

2 2 6 3 0 0 0 1 0 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°6a Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se décompose en 3 sections définis ci dessous:

- 1) "Section 1 : carrefours Sud de CHAPPES ", situé entre les PR 12+000 à 12+500 de la RD 210 et comprenant :
 - la rectification du carrefour en T à l'entrée SUD de la commune,
 - l'insertion de 2 bandes cyclables unidirectionnelles dans l'accotement de la RD.
- 2) "Section 2 : carrefour Nord de CHAPPES", situé entre les PR 12+500 à 13+500 de la RD 210 et comprenant :
 - la création d'un carrefour Giratoire en lieu et place du carrefour en X situé à l'entrée NORD de la commune.
 - la rectification du carrefour avec la "Rue de champ roche",
 - l'insertion de 2 bandes cyclables unidirectionnelles dans l'accotement de la RD 210.
- 3) "Section 3 : Liaison CHAPPES - ENNEZAT", située entre les PR 13+500 et 15+230 de la RD 210, et comprenant:
 - l'élargissement des 2 accotements de la RD, en vue d'y insérer 2 bandes cyclables unidirectionnelles.

4.2 Objectifs du projet

Les 2 objectifs principaux de ce projet sont les suivants:

- 1) Sécuriser les accès aux bourg de la commune de CHAPPES par la RD 210 (Sections 1 et 2), notamment le carrefour NORD où il y a eu de nombreux accidents,
- 2) Insérer des bandes cyclables unidirectionnelles sur l'itinéraire pour sécuriser les déplacements cyclistes nombreux sur le secteur. Le projet permettra également de prolonger les bandes cyclables existantes au sud du projet (commune de Saint Beauzire), jusqu'au giratoire existant du contournement d'ENNEZAT

La création d'un carrefour giratoire à l'entrée NORD de la commune de CHAPPES (Section 2) permettra également de faciliter les échanges avec le site de l'entreprise "Limagrain" dont les parking d'accès des employés se situent de part et d'autre du "chemin de la garenne".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les 3 sections peuvent être réalisées indépendamment les unes des autres.

Compte tenu de la dangerosité du carrefour situé à l'entrée Nord de la commune de CHAPPES et compte tenu du plan prévisionnel de travaux du schéma départemental des itinéraires cyclables du Puy-de-Dôme, l'ordre de priorité pour la réalisation de ces aménagements serait le suivant :

- 1) Section 2 : Carrefour NORD de CHAPPES, création d'un carrefour giratoire,
- 2) Section 3 : liaison CHAPPES - ENNEZAT, création de bandes cyclables unidirectionnelles,
- 3) Section 1 : Carrefour SUD de CHAPPES, rectification du carrefour en T.

Pour les sections 1 et 2, les travaux consistent essentiellement à: - la réalisation de décapages de la terre végétale des zones de remblai; - la réalisation de terrassements en déblai et remblai; - le dévoiement éventuel de certains réseaux existants; - la création d'assainissements routiers de type diffus, en fossé ou en collecteur étanche; - la création ou l'extension de structures de chaussée partielles ou complètes; - la mise en œuvre des aménagements paysagers et notamment le remplacement de la plantation d'arbre existante, par une nouvelle plantation à définir.

Pour la section 3, les travaux consistent essentiellement à l'élargissement de la plateforme routière en vue de la création d'accotements normalisés dans lesquels seront insérés des bandes cyclables unidirectionnelles de 1,50m de largeur, hors marquage.

Ces travaux comprennent notamment, les terrassements nécessaires au décalage des systèmes d'assainissement existants (fossé), le dévoiement éventuel de certains réseaux existants, la création d'une structure "légère" sous les bandes cyclables unidirectionnelles et les travaux paysagers tel que le modelage des talus...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet vise à réduire la dangerosité de la section de la RD 210 concernée et notamment les accès au bourg de la commune de CHAPPES. Il vise également à sécuriser les déplacements cyclables.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'eau - Rubrique 2150 : projet soumis à Déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur projet :	≈ 3km250m
Superficie globale du projet :	≈ 4 hectares
Déblais :	≈ 12000 m3
Remblais :	≈ 6000 m3
Chaussée à créer :	≈ 4000 m ² (sections 1 +2)
Chaussée à démolir :	≈ 2000 m ² (sections 1+2)
Bandes cyclables unidirectionnelles à créer :	≈ 10 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 210 entre du PR 12+000 au PR 15
+230

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 3° 12' 36 " 6 Lat. 4 5° 5 1' 54 " 7

Point d'arrivée :

Long. 0 3° 13' 23 " 7 Lat. 4 5° 5 3' 20 " 2

Communes traversées :

communes de CHAPPES (63) et ENNEZAT (63)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone ZNIEFF 1 se situe à environ 850 m du projet : -LE SELAIN-HAUT, Id. 830020080 Une zone ZNIEFF 1 se situe à environ 1150 m du projet : -CHAPPE, Id. 830020133
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la plaine de limagne, dans le bassin hydrographique du Bédat.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 directive habitat la plus proche est à plus de 5 km : Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand, Id.FR8301036 La zone Natura 2000 directive oiseaux la plus proche est à plus de 6 km : Val d'allier Saint Yorre-Joze, Id. FR8312013
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet global va générer environ 12000m3 de déblais. Nous envisageons de réutiliser environ la moitié de ces déblais, en remblai sur le site (Anneau giratoire, accotements, délaissés....). L'autre moitié devra être évacué en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les matériaux constituant les structures de chaussée ou de bandes cyclables et quelques enrochements, aucun matériaux d'apport n'est prévu.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD 210 traverse actuellement 2 corridors biodiversité linéaires, FR84CS1195 pour "l'Ambène" et FR84CER15 pour le "Maréchat". L'aménagement proposé se situe dans l'accotement existant de la RD. L'impact sur les corridors sera très minime.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des emprises sur les terres agricoles (cultures) sur environ 2,4 hectares (S1 ≈ 2500m ² , S2 ≈ 9000m ² et S3 ≈ 12 500m ²) Globalement, hormis la section 2, ces surfaces sont constituées par des élargissements des emprises existantes de la RD 210, sur des largeurs minimales (3 à 5 mètres)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les mouvements de terres et la réalisation des structures engendreront des contraintes de trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des nuisances sonores seront liées aux engins utilisés. Une fois réalisé, l'aménagement ne produira pas de nuisances sonores supplémentaires à celles existantes aujourd'hui.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins utilisés pourront engendrer des vibrations, notamment pour le compactage des matériaux de chaussée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les carrefours actuels des sections 1 et 2 se situent en bordure de zone urbaine et disposent déjà d'un éclairage public. D'un point de vue sécuritaire, il sera préférable d'éclairer le carrefour giratoire projeté (S2). L'éclairage du carrefour de l'entrée Sud de CHAPPES (S1) ne semble pas indispensable.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, l'aménagement pourra produire des émissions de poussière et de polluant. L'entreprise veillera à prendre des dispositions préventives lors des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principe de fonctionnement hydraulique actuel reste inchangé. Des fossés seront mis en place pour collecter les eaux de ruissellement, issues principalement de la plateforme routière. Ces fossés seront raccordés aux fossés et cours d'eau existants. La surface imperméabilisée supplémentaire sera d'environ 1ha. Cette surface correspond principalement à celle des bandes cyclables créées.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La suppression des arbres d'alignement donnera une perception paysagère différente. Une étude paysagère est à prévoir pour le remplacement des arbres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau de la section 2, certains accès actuels à la RD 210 seront supprimés et remplacés par le chemin longitudinale qui débouchera sur le giratoire. Durant la phase chantier, le trafic sur la RD 210 et les voies adjacentes subiront des gênes occasionnelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Section 1 - vue en plan du projet au 1/750 et Profil en Travers Type
Annexe 4 : Section 2 - vue en plan du projet au 1/750 et Profils en Travers Type
Annexe 5 : Sections 1 et 2 - Profil en long
Annexe 6.1 : Section 3 - vue en plan du projet au 1/1000 et Profil en Travers Type
Annexe 6.2 : Section 3 - Profils en long

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Clermont Ferrand

le,

22 Mars 2022

Signature

**Le Directeur des Services Routiers
Adjoint à la Directrice générale du PAAST**

Nicolas MORISSET